

Paris, le 28 septembre 2017, 18 h

COMMUNIQUE DE PRESSE

Succès de l'émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance en février 2024

Le communiqué de presse en objet est disponible sur le site internet d'ERAMET au lien suivant :

<http://www.eramet.com/communiqués-de-presse/succes-de-lemission-obligataire-de-500-millions-deuros-echeance-en-fevrier>

AVERTISSEMENT

Les obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris depuis le 28 septembre 2017. Le prospectus a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 septembre 2017, sous le n° 17-512. Des exemplaires du prospectus peuvent être obtenus sans frais pendant les heures d'ouverture habituelles auprès d'ERAMET, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15, ainsi que sur les sites www.eramet.com et www.amf-france.org.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une invitation à souscrire les obligations. Les obligations ne font l'objet d'aucune offre au public dans aucun pays.

Royaume-Uni

*Ce communiqué de presse est uniquement destiné (a) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** ») ; ou (ii) aux entités qualifiées de « high net worth entities » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre; ou (iii) à toute autre personne à qui ces informations peuvent être légalement distribuées.*

Etats-Unis d'Amérique

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'obligations ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription d'obligations ni une quelconque sollicitation de vente d'obligations aux Etats-Unis. Les obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act des Etats-Unis de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ni auprès de toute autre autorité de supervision des marchés financiers d'un quelconque Etat ou d'une quelconque juridiction des Etats-Unis d'Amérique, et les obligations ne peuvent être offertes, vendues, nanties ou transférées de quelque manière que ce soit sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ni au profit de personnes américaines, directement ou indirectement. Les obligations sont offertes et vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique au profit de personnes non-américaines, conformément au Regulation S du Securities Act.*

Australie et Japon

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie ou au Japon.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par ERAMET d'obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques et la diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. ERAMET n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions ou des dispositions légales en vigueur.